Envoyé en préfecture le 24/09/2021
Reçu en préfecture le 24/09/2021
Affiché le 24/09/2021
ID : 009-210901609-20210921-2021_127-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/127

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.
Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Christine MARECHAL Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMEC.
Procurations de vote :
Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMEC.
Étaient absents : Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT.
Secrétaire de séance : Madame Joëlle DANEY
Date de convocation : 15 septembre 2021.

Objet : **Election d'une nouvelle adjointe au Maire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les adjoints ont été élus par délibération n°2020/047 en date du 24 mai 2020 et leur nombre est fixé à huit.

Suite au décès de Madame Myriam LEONARD, deuxième Adjointe au Maire il convient de procéder à son remplacement et rappelle que selon l'article L 2122-7 et suivants du CGCT, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

L'article L.258 du code électoral stipule que le conseil municipal peut procéder immédiatement à l'élection d'un nouvel adjoint pour remplacer l'adjoint décédé, et qu'il appartient au conseil municipal de décider du rang qu'occupera le nouvel élu dans l'ordre du tableau, soit celui de l'adjoint décédé, soit à la suite des adjoints en fonction.

En vertu de l'article L2122-7-1 modifié par la loi « engagement et proximité du 27 Décembre 2019, en cas de vacance, il y a lieu de désigner un nouvel adjoint de même sexe.

Avant de passer aux opérations de vote, Monsieur le Maire propose au titre du remplacement de Madame Myriam LEONARD, en qualité de deuxième Adjointe : Madame Cécile PEREIRA.

1er tour du scrutin

Monsieur le Maire donne le résultat du vote qui s'est après avoir recueilli l'avis favorable des 23 conseillers municipaux présents :
Nombre de votants : 26
Nombre d'abstentions et/ou de suffrages déclarés nuls : 4

Envoyé en préfecture le 24/09/2021
Reçu en préfecture le 24/09/2021
Affiché le 24/09/2021
ID : 009-210901609-20210921-2021_127-DE

Nombre de suffrages exprimés : 22
Majorité absolue : 12
Madame Cécile PEREIRA obtient 22 voix au 1er tour de scrutin et est donc élue deuxième adjointe.

Le conseil municipal

- **DÉCIDE** de proclamer Madame Cécile PEREIRA Deuxième Adjointe au Maire, installée immédiatement en vertu du Procès-Verbal de l'élection annexé,

- **D'APPROUVER** en conséquence l'ordre du tableau du Conseil Municipal annexé à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.
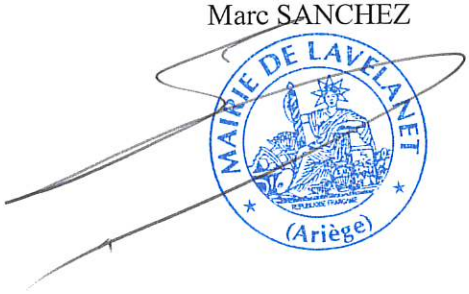
Le Maire
Marc SANCHEZ